

## UN PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MONTAGNARD<sup>1</sup>

La FFCAM a adopté en septembre 2015 un plan d'action national en faveur du milieu montagnard. Il couvre la période 2015—2020, donc la fin de la présente olympiade mais aussi le moyen terme.

Depuis 1976 la FFCAM a adopté un document de référence sur ses valeurs et ses orientations en matière de protection de la montagne : c'est la Charte Montagne dont la dernière version a été approuvée en assemblée générale en 2010<sup>2</sup>. Mais ce n'est pas un document directement opérationnel.

En revanche, le plan d'action 2015-2020 répond à un besoin concret : sur quelles priorités et quelles actions la FFCAM doit-elle se concentrer ? Il s'agit aussi de fédérer les activités des clubs et comités qui voudront apporter leur appui à cette mission de protection de la montagne, inscrite au cœur de nos statuts.

La sensibilité des membres et adhérents de la fédération, en matière d'environnement, peut connaître des nuances sensiblement différentes. Pour recueillir un large appui, le plan ne pouvait donc pas être élaboré seulement par les bénévoles engagés sur cette mission.

### Le séminaire territorial<sup>3</sup> de Lyon, le 15 novembre 2014 a préparé le plan d'action par des échanges en atelier

Les travaux du séminaire ont été nourris par des intervenants qualifiés, certains extérieurs à la FFCAM. Les 4 ateliers, dont les thèmes avaient été choisis en concertation avec les comités territoriaux, ont porté sur la gestion des espaces naturels, l'impact de nos activités sur le milieu, les refuges et le milieu montagnard et enfin, sur la sur-fréquentation du milieu. Le plan a été élaboré à partir des conclusions de ces ateliers.

### Développer les actions « positives »

Les actions « positives », par opposition aux actions « défensives », sont celles qui sont conduites à l'initiative de la fédération, tant à l'égard des adhérents, bénévoles et cadres que des pouvoirs publics, afin de promouvoir les valeurs et orientations de la Charte.

En revanche, les actions défensives réagissent à des activités, aménagements ou développements contraires aux orientations de notre Charte. Ces actions demeurent néanmoins incontournables dans une certaine mesure. La veille législative et réglementaire assurée au niveau fédéral en réseau avec nos partenaires - notamment

France Nature Environnement<sup>4</sup> - contribue aussi à cette action de défense de l'environnement.

### Priorité : la Formation

Les actions identifiées portent sur la formation initiale et continue des encadrants bénévoles, et l'ouverture de l'UFCA<sup>5</sup> à tous les adhérents. Quant aux interventions auprès des jeunes scolarisés, elles doivent s'efforcer de transmettre une culture montagnarde.

Ces actions, en cours, reposent sur la fédération (supports pédagogiques) et les comités régionaux (organisation de la formation) et ont pour échéance 2016.

Une expérimentation est à bâtir pour recenser et diffuser les bonnes pratiques des clubs.

### Nos pratiques sportives, notre présence dans les instances de gestion des espaces naturels et nos refuges

Les actions portant sur nos pratiques sportives comportent en priorité la poursuite de l'élaboration et la diffusion de recommandations de bonnes pratiques, présentées par discipline.

### AU SOMMAIRE

#### DOSSIER : Un plan d'action pour le milieu montagnard

- La FFCAM dans les parcs nationaux
- Que la montagne est belle fait peau neuve
- Montagne et Climat à Grenoble
- La montagne à la COP 21
- L'Acte II loi Montagne au cœur du congrès de l'ANEM 2015
- Projet d'équipement des Vans dans le massif de Belledonne
- Vers un label « Grand site de France » pour les Hautes Vosges ?
- Extensions de domaines skiables
- Décret Motoneiges
- Retour des bouquetins dans les Pyrénées françaises
- Vanoise : c'est une 2ème fois non!



L'encadrement des activités sportives doit faire une place à la sensibilisation au milieu parcouru. Les autres actions prévues portent sur les chantiers, de restauration de milieux dégradés, l'implication dans l'aménagement de sites naturels très fréquentés et le développement d'outils d'auto diagnostic.

La présence de nos bénévoles dans les instances de gestion des espaces naturels permet d'agir en amont pour leur respect et de peser sur les projets de restrictions d'accès. Devant la multitude des statuts de protection de l'espace, la priorité à l'échelle fédérale est maintenue sur les parcs nationaux, et en second lieu sur les parcs régionaux. Pour les autres organismes (réserves, sites classés, réseau Natura 2000, commissions départementales diverses) il appartient aux comités territoriaux et aux clubs de définir leurs priorités en fonction des enjeux locaux. Les CDESI<sup>6</sup> et PDESI sont un outil clé pour la préservation du libre accès aux espaces de pratique.

Le plan comporte encore des actions en matière de communication et un volet concernant également les refuges, pour que ceux-ci soient de plus en plus un outil de sensibilisation du public qui les fréquente.

### La mise en œuvre par la fédération

Pour la fédération, le plan constitue un programme de travail dont le calendrier est fixé. Sa mise en œuvre repose en grande partie sur la coopération à renforcer entre la commission de protection de la montagne et les commissions d'activité (escalade, vélo, etc.) ainsi que les commissions Refuges et Chalets.

Une première réalisation en 2015 a porté sur les recommandations de bonnes pratiques Vélo de montagne, qui seront publiées en 2016.

### La mise en œuvre par les clubs et comités territoriaux

Les comités et les clubs gardent leur autonomie, mais sont invités à inscrire leurs propres activités dans ce cadre commun, avec les outils développés par la fédération.

Une première étape sera de faire connaître le plan, et de diffuser plus largement la Lettre du milieu montagnard qui est l'outil principal de communication de la fédération en matière d'environnement en la publiant par exemple sur les sites Internet des clubs et comités.

Certaines actions, en cohérence avec le plan, peuvent être subventionnées par la fédération, dans le cadre de l'opération « Que la montagne est belle » qui évolue en 2016.

Marie-Laure Tanon

<sup>1</sup> Consulter le texte intégral du [plan d'action](#)

<sup>2</sup> Lien vers la [Charte sur le site FFCAM](#)

<sup>3</sup> Un séminaire territorial FFCAM, comme il s'en tient au moins un chaque année sur un ou deux thèmes, est un cadre d'échanges informels où sont invités les présidents des comités régionaux et départementaux, des commissions nationales (activités, refuges et chalets, protection de la montagne) et le comité directeur fédéral. Le séminaire de Lyon a réuni 35 personnes.

<sup>4</sup> FNE : la FFCAM adhère de longue date à FNE, comme membre correspondant.

<sup>5</sup> UFCA = unité de formation commune aux activités

<sup>6</sup> CDESI : commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de pleine nature ; PDESI = plan départemental des espaces etc.... <http://www.cdesi-sportsdenature.fr/>



© Michèle Poncet, Martial Bos

## BREVES

LA FFCAM TOUJOURS INVESTIE  
DANS LES PARCS NATIONAUX

Les 4 parcs de montagne ont renouvelé leur conseil d'administration cet automne. La FFCAM a présenté des candidats pour siéger au titre des personnalités qualifiées « sports de nature ». Denis Plaze a été renouvelé au parc de la Vanoise. Jean-Pierre Buraud l'a été également aux Ecrins, mais le deuxième siège auparavant détenu au titre du versant isérois du parc a été perdu pour notre fédération. Le Mercantour a un nouvel élu, Eric Dellacasa. Dans les Pyrénées, Jean Bourdeu d'Aguerre a été renouvelé.

Il y a du travail important pour mener à bien la mission des parcs nationaux, dans un contexte pas toujours serein. Le réseau FFCAM des parcs nationaux est là pour échanger sur les enjeux du moment. Très bon travail à tous.

Marie-Laure Tanon

« QUE LA MONTAGNE EST BELLE »  
FAIT PEAU NEUVE !

Depuis 2004, la FFCAM a proposé chaque année aux clubs et comités qui le souhaitent, d'organiser des manifestations en faveur de pratiques respectueuses du milieu montagnard, autour d'un thème et d'un calendrier préétablis.

Soucieuse de valoriser les initiatives locales et de préserver l'autonomie des acteurs de terrain, elle entend continuer à promouvoir des actions ciblées sur la protection de la montagne, mais leur forme, thème et calendrier sont laissés à la discrétion des organisateurs qui pourront ainsi tenir compte des particularités locales et saisonnières. Comme auparavant, des aides financières seront accordées sur contrats d'objectifs aux manifestations les plus significatives pour la sauvegarde de l'environnement naturel.

Que QLMB continue pour la sauvegarde du milieu naturel, dans un esprit de rencontre et de partage.

Anne-Marie Juliet, Présidente de la CNPM

MONTAGNE ET CLIMAT  
À GRENOBLE

La Coordination Montagne a tenu une conférence internationale Montagne et Climat à Grenoble le 11 novembre, marquant sa contribution au mouvement citoyen de préparation de la COP 21 et présentant son [« Livre vert pour la Montagne »](#).



Avec le soutien de la Ville de Grenoble, les membres de la Coordination (dont la FFCAM) ont invité des personnalités scientifiques et des grands témoins pour manifester la préoccupation active des montagnards à l'égard du changement climatique, qui est plus marqué et plus rapide en montagne qu'en moyenne ailleurs.

La conférence a conclu sur un [Appel Montagne et Climat](#), lancé le soir même au cours des Rencontres du cinéma de montagne par Liv Sansoz, Chris Bonington et Yann Borgnet.

Marie-Laure Tanon

## LA MONTAGNE À LA COP 21

Déplorant l'absence de prise en compte des montagnes dans les négociations sur le climat, un groupe d'associations tournées vers la montagne et l'alpinisme et emmenées par l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) a tenu un stand intitulé : « Call from the mountains » dans l'Espace Génération climat au Bourget lors de la COP 21.

La volonté était de sensibiliser à l'impact gravissime du changement climatique sur les montagnes : recul des glaciers, écroulements rocheux, perte de biodiversité, problèmes d'eau et de ressources alimentaires déjà présents dans certaines montagnes du monde ; les montagnes sonnaient l'alerte en tant que sentinelles avancées, victimes de modifications déjà considérables et bien visibles.



Différentes photos et vidéos, prêtées par des scientifiques et des amateurs que je remercie ici pour leur aide fort appréciée, ornaient le stand qui montrait aussi des équipements de neige artificielle supposés apporter une parade au problème.

Des contacts intéressants ont été noués avec des montagnards d'autres parties du monde mais aussi avec des représentants des parties contractantes venus prendre le pouls de la société civile.

Le 11 décembre, dernier jour de la conférence, avait lieu la « journée internationale de la montagne » ; nous l'avons célébrée par la constitution de « cordées pour le

climat » qui rassemblaient de nombreux pays, l'idée étant qu'une cordée est un moyen pour les alpinistes de surmonter ensemble les difficultés, illustrant ainsi la détermination des montagnards à agir pour le climat. Nous avons eu un certain succès en déambulant à plusieurs cordées (nous étions une soixantaine) autour des stands sur tout l'espace.



© Agnès Métivier

Notre but ultime était de faire reconnaître dans les accords cette très forte vulnérabilité des montagnes, mais vu la difficulté des négociations, l'atteinte du but ne peut être bien sûr immédiate et le chemin est encore long et semé d'embûches ; le soutien de tous nous encourage à continuer la lutte.

Hélène Denis, secrétaire générale de l'UIAA et membre de la CNPM

## L'ACTE II LOI MONTAGNE AU CŒUR DU CONGRÈS DE L'ANEM<sup>1</sup> 2015

Le congrès de l'ANEM 2015, tenu en octobre au Puy-en-Velay, a été principalement consacré aux suites à donner à la mission « Acte II de la loi Montagne ».

L'ANEM tient essentiellement à ce que le rapport Laclais-Genevard (cf numéros précédents de LMM) se traduise par une loi consacrée uniquement à la Montagne, comme la loi de 1985, pour la compléter et la renforcer. Il s'agit d'une question vitale pour l'ANEM, qui se sent laminée en tant qu'institution, face au poids des grandes régions et métropoles.

Le gouvernement, pour sa part, reste très prudent et préfère « distiller » les mesures décidées dans sa feuille de route au fil des supports législatifs déjà programmés.

Affaire à suivre en 2016.

Marie-Laure Tanon

<sup>1</sup> Association Nationale des Elus de la Montagne

## PROJET D'EQUIPEMENT DES VANS DANS LE MASSIF DE BELLEDONNE

Chamrousse, la station la plus proche de l'agglomération grenobloise, a fait connaître un projet d'extension de son domaine skiable en direction du vallon des Vans, l'un des derniers secteurs encore sauvages, fréquenté en toutes saisons par les randonneurs.

En 2002, le vallon des Vans fut intégré au réseau européen des espaces protégés Natura 2000, après avoir bénéficié d'un classement au titre de la loi sur les paysages englobant le lac Achard et les balcons de Belledonne.

Sa proximité avec Grenoble en fait un but de randonnée, à l'aspect déjà alpin mais accessible à tous ceux qui souhaitent profiter de ses paysages, dans l'espoir, souvent récompensé, de rencontrer les bouquetins ou les chamois qui peuplent ses escarpements.

Pour réaliser un tel projet, il serait nécessaire de déclasser le site selon des procédures complexes.

Le projet de parc régional de Belledonne est déjà bien avancé, des études en ayant établi la faisabilité. Les comités départementaux FFCAM Isère et Savoie participent à des groupes de travail avec l'Espace Belledonne chargé de la création de ce parc qui doit être un élément de développement pérenne et soucieux de préserver les richesses naturelles des territoires.

Randonneurs, skieurs, raquettes, isolés ou regroupés en associations font déjà part de leur émotion à l'annonce de ce projet contraire à la volonté de faire de la montagne un lieu de ressourcement et non de développement destructeur, privilégiant seulement le ski de piste au détriment d'une montagne « à vivre » pendant toute l'année.

**Une manifestation est prévue le dimanche 7 février au sommet des Vans, rendez-vous là haut à skis ou en raquettes à 13h, pour manifester votre attachement à nos montagnes dans le calme et la sérénité.**

Odile Lerme



Les Vans depuis la Croix de Chamrousse © Vincent Neirinck

## VERS UN LABEL « GRAND SITE DE FRANCE » POUR LES HAUTES VOSGES ?

Une quinzaine de sites français emblématiques du point de vue paysager et culturel sont labellisés au titre de textes réglementaires des années 2000 précisant une qualification que des lois de 1906 et 1930 avaient permis d'instaurer.

Les débats sur le renouvellement de la charte du parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) s'étant apaisés, des réflexions collectives ont repris pour réhausser le niveau de qualification patrimoniale et naturelle de nos hauteurs vosgiennes sur la grande crête et autour du Ballon d'Alsace.

La procédure avance vite, pour un large périmètre entre la Planche des belles filles et le col de Bussang, portée par le Comité interrégional de massif, les élus des collectivités autour du Ballon d'Alsace et le PNRBV.

L'idée est d'englober et valoriser l'ensemble des secteurs déjà sauvegardés dans ce périmètre dans un but pédagogique vis-à-vis des habitants environnants et des touristes et de déclencher plus facilement des financements pour des actions de sauvegarde et de protection. Un résultat officiel est envisageable dans les prochaines années.



© Odile Kammerer

Dans le sillage de cette démarche initiée au sud du massif, les élus des collectivités gérant les territoires de la grande crête des Vosges envisagent de se lancer dans la même procédure avec le soutien des mêmes Comité de massif et PNRBV, après des tentatives infructueuses de l'État en 1973, 1991 et 2002.

Personnellement j'ai approuvé oralement cette démarche pensant qu'elle est dans l'esprit des positions des Clubs alpins sur les paysages des crêtes, sur la protection de leur nature, sur la maîtrise de l'activité humaine et pour le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et enrichissant.

La concertation avec les différents acteurs permettra de déterminer le périmètre le plus pertinent pour déterminer

la labellisation « grand site » au vu des classements de protection existants déjà entre le Vieil Armand et le col du Calvaire et dans les massifs adjacents (crêtes vers le Petit Ballon et le Linge).

C'est un bel et ambitieux projet susceptible d'amplifier la reconnaissance de l'intérêt naturel et patrimonial de nos ballons vosgiens. Certains pensent déjà à un classement au patrimoine mondial de l'Unesco, mais on n'en est pas encore là !

Laurent Kammerer, Délégué consultatif au Parc des Ballons des Vosges

## EXTENSIONS DE DOMAINES SKIABLES :

- **Samoëns (Haute-Savoie)** : une UTN est envisagée dans le « Grand Massif » ; elle comporte l'aménagement de la combe de Coulouvrier par la construction d'un télésiège et de 15,2 ha de pistes. Par ailleurs, sur le plateau des Saix le Club Méditerranée veut construire 40 700 m<sup>2</sup> de planchers pour 1 320 lits dont 300 en chalets.

La commission des UTN a donné un avis favorable. La décision d'autorisation revient au préfet coordonnateur de massif des Alpes.

- **Valmeinier (Savoie)** : projet moins avancé que le précédent puisqu'il ne sera examiné par la commission qu'en avril prochain. Il s'agit de construire un télésiège jusqu'à la pointe de la Sandonnière (2925m d'altitude) et de créer des pistes.

Les cafistes savoyards sont invités à prendre connaissance du dossier quand il sera mis à disposition du public (commune et sous-préfecture) et à faire part de leurs observations sur le registre mis à disposition avec copie à la CNPM ([jp.buraud@wanadoo.fr](mailto:jp.buraud@wanadoo.fr)).

Jean-Pierre Buraud

## ATTENTION MOTONEIGES : LE DÉCRET N'EST PAS PUBLIÉ

A l'heure du bouclage de ce numéro, le décret d'application relatif au convoyage en motoneiges des clients vers les restaurants d'altitude n'est toujours pas publié. Souignons que jusqu'à cette publication, la réforme introduite fin 2014 au régime des loisirs motorisés n'est pas applicable.

Marie-Laure Tanon

## LES BOUQUETINS SONT DE RETOUR DANS LES PYRENEES FRANCAISES

Les bouquetins comptent deux espèces : le Bouquetin des Alpes (*Capra Ibex*) et le Bouquetin Ibérique - ou Bouquetin d'Espagne (*Capra Pyrenaica*). Cette dernière espèce était représentée sur le versant français des Pyrénées par une sous-espèce : *Capra Pyrenaica Pyrenaica*. Le dernier individu fut abattu en 1910 : cette sous-espèce s'éteignit ainsi près du lac de Gaube.

Le Bouquetin Ibérique diffère de notre Bouquetin des Alpes (*Capra Ibex*) par ses cornes qui, chez les mâles, sont torsadées et en forme de lyre, sans bourrelets sailants.



© Pierre Commenville

Afin d'assurer le grand retour du Bouquetin Ibérique sur les escarpements des Pyrénées Françaises, un projet de réintroduction des Bouquetins fut lancé par le Parc National des Pyrénées et le parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

En 2014 et 2015, les premières opérations de repeuplement furent réalisées avec des individus venant d'Espagne. Les animaux relâchés ont été équipés de VHF, de colliers visuels et de boucles auriculaires afin de suivre plus facilement leurs déplacements, leurs secteurs d'installation et éventuellement leur disparition...

Juillet 2014 : 12 bouquetins ont été relâchés dans le secteur de Cauterets (65) et 22 sur la commune d'Ustou (09). En octobre : 4 bouquetins ont été relâchés sur Cauterets.

Mars 2015 : lâcher de 8 bouquetins dans les Hautes Pyrénées ; en Ariège de 10 individus au mois d'avril.

*Carnet rose : le printemps 2015 a vu la naissance d'un cabri dans les Haute-Pyrénées et un autre en Ariège.*

Bienvenus à eux ! Les bouquetins ont montré la pertinence de ces réintroductions, en choisissant des secteurs déjà occupés par leurs ancêtres au siècle dernier : c'est une opération porteuse de beaucoup d'espoir qui sera renouvelée en 2016.

Sur le site du parc National de Pyrénées, on peut suivre les résultats de ces réintroductions, des témoignages ainsi que d'autres nouvelles des Isards, des Vautours Fauves et des Gypaètes Barbus, du Desman des Pyrénées, etc... :

Pour faire un don, la plateforme sécurisée est disponible sur [www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com)

Odile Lerme

## PARC NATIONAL DE LA VANOISE... C'EST UNE DEUXIÈME FOIS NON !

Après avoir rejeté massivement le projet de charte entre les communes riveraines et le Parc National, une majorité des élus a quitté le premier Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 11 décembre dernier.

Rappelons que seules deux communes avaient adopté la charte et avaient de ce fait affirmé vouloir faire partie de la zone d'adhésion (ex zone périphérique), il s'agit de la commune de Peisey Nancroix et de Saint Martin de Belleville (commune support des stations des Ménuires et de Val Thorens).

A l'occasion de l'installation du nouveau Conseil d'Administration et de l'élection du président, deux candidatures se sont exprimées. Celle du maire de Villaroger, commune n'ayant pas voté pour la charte et celle du maire de Peisey Nancroix. Face au refus du maire de Peisey Nancroix de retirer sa candidature (le poste de 1<sup>er</sup> vice-président lui ayant été proposé par l'association des maires), 16 élus ont quitté la réunion, refusant de participer au vote.

Au final, Laurent TRESALLET, maire de Peisey Nancroix, a été élu président par 22 voix sur 26 voix exprimées.

Originaire de sa commune, moniteur de ski et accompagnateur en moyenne montagne, Laurent TRESALLET espère que le dialogue reprendra afin de relancer une dynamique pour ce qui fut le premier parc national en France, à l'instigation... du Club Alpin Français.

Souhaitons lui de la persévérance (il ne manque ni de volonté ni de courage) pour relever ce défi. Le représentant FFCAM (au titre des sports de nature) lui apportera l'appui des différents échelons territoriaux de la fédération.

Denis Plaze

### PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière 75019 Paris  
[www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com)

**Directeur de la publication :** Georges Elzière

**Comité de lecture :** Jean Pierre Buraud, Hélène Denis, Dominique Prost.

**Ont collaboré à ce numéro :** Jean Pierre Buraud, Hélène Denis, Anne-Marie Juliet, Laurent Kammerer, Odile Lerme, Denis Plaze, Marie-Laure Tanon.